

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **31**

Qui ont pris part à la délibération : **31**

Date de la convocation : **07/09/2015**

Date d'affichage : **10/09/2015**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du Jeudi 17 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze et le dix-sept septembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Jonathan LAURITO - René LE VIAVANT - Jean-François FARNET - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSADE / Patrick GARNIER à Aimé GARNIER / Patrick CLAUDEL à Eric MASSON / Margaret LOVERA à Laëtitia PICOT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Pascal CORDÉ / Christelle DUVERNET à Maria De Fatima FIANDINO / Marie-Ly GARCIA à Rémy FÉLIX / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Renée FALCO à Audrey TROIN / Michel DALLARI à Jean-François FARNET /

ABSENTS : Johan TOUCAS / Anthony GIRAUD /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Monsieur le Maire rappelle que la Police Municipale occupe, depuis 1996, un immeuble situé à Cogolin, Place Mendès France.

Cet immeuble n'est plus adapté, de par sa configuration, aux nouvelles missions et au fonctionnement d'un service opérationnel de 25 policiers municipaux, 2 agents de surveillance de la voie publique et un agent administratif principalement dédié à l'accueil des usagers. D'autre part, des équipements de plus en plus performants tels que la vidéo-protection nécessitent des espaces aménagés.

Il indique que, par ailleurs, les locaux de l'ancienne crèche Trotte Menu ont été désaffectés suite au transfert des berceaux dans la

N° 2015/144

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE EMPORTANT AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LA TRANSFORMATION DE L'ANCIENNE CRECHE TROTTE MENU EN POSTE DE POLICE MUNICIPALE

CM 17/09/2015

N° 2015/144

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE EMPORTANT AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LA TRANSFORMATION DE L'ANCIENNE CRECHE TROTTE MENU EN POSTE DE POLICE MUNICIPALE

nouvelle crèche Plein Soleil et que la municipalité souhaite se saisir de cette opportunité pour répondre aux besoins du service de police municipale.

Le bâtiment est situé en centre-ville, rue du Stade et est mitoyen au stade Galfard. Le tout se situe de plain-pied.

Ce bâtiment sera rénové et réorganisé afin d'aménager les divers locaux, pour une surface d'environ 240 m².

A l'extérieur, il est prévu de construire un chenil de 3 boxes pour accueillir les chiens errants en attente de transfert à la fourrière.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer et procéder au dépôt du permis de construire pour la transformation de l'ancienne crèche Trotte Menu en poste de police municipale.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2122-21,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment son article R423-1,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et procéder au dépôt du permis de construire valant autorisation de travaux pour la transformation de l'ancienne crèche Trotte Menu en poste de police municipale.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,

Marc Etienne LANSADE

